

## La farine dans la Nouvelle-France

Jean-Eric Labignette

Volume 17, Number 4, mars 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302311ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302311ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Labignette, J.-E. (1964). La farine dans la Nouvelle-France. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 17(4), 490–503. <https://doi.org/10.7202/302311ar>

## LA FARINE DANS LA NOUVELLE-FRANCE

Pendant près d'un siècle, après sa découverte par Jacques Cartier, le Canada croupît dans un lamentable abandon. Lorsqu'en 1626 Richelieu fonda la Compagnie des Cent-Associés il ne s'y trouvait qu'une habitation, où vivaient quarante ou cinquante Français. Les statuts de la Compagnie nouvellement créée prévoyaient que ses membres devaient faire passer 200 à 300 hommes chaque année en Canada et l'on estimait qu'en quinze ans ils y auraient introduit 4,000 personnes. Les obligations des Associés ne se limitaient pas à celle d'assurer le voyage d'Amérique, elles se prolongeaient le temps nécessaire aux nouveaux colons pour s'y habituer. La Compagnie devait<sup>1</sup> "les y loger, nourrir et entretenir de toutes choses généralement quelconques nécessaires à la vie pendant trois ans seulement, lesquels expirés, lesdits Associés seront déchargés, si bon leur semble de leur nourriture et entretien en leur assignant la quantité de terres défrichées et suffisantes pour leur subvenir avec le bled nécessaire pour les ensemercer la première fois et pour vivre jusques à la récolte lors prochaine..." Le problème de l'agriculture et principalement celui du blé se trouvaient ainsi posés avec la plus grande précision.

Pour les rédacteurs de ce texte le blé était l'aliment par excellence indispensable à la vie. Il en était de même pour tous les Français d'alors. La base de la nourriture était le pain. Les autres denrées ne venaient qu'après, ainsi qu'il en est encore du riz pour les peuples de l'Asie. Il faut se souvenir que jadis la viande était rare et chère: les épizooties ravageaient fréquemment le bétail et rendaient l'élevage incertain. Pour les pays un peu distants de la mer le poisson des rivières d'Europe assez peu abondant était une ressource insuffisante et l'on consom-

---

<sup>1</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A 1 F<sup>o</sup> 79 V<sup>o</sup>.

mais surtout du poisson salé, hareng et morue, quand il n'était pas trop coûteux. Les légumes eux-mêmes étaient moins nombreux que de nos jours ; la pomme de terre était inconnue et si le jardinage était très pratiqué, sa technique peu évoluée lui donnait un rendement faible. Seul le blé, céréale robuste s'adaptant à presque tous les climats malgré ses variations d'abondance dues aux caprices des saisons, offrait une nourriture riche, complète et fortifiante.

Quand ils eurent transporté et semé en Canada les graines de France, les colons crièrent au miracle <sup>2</sup> "un minot de bled, tout communément rend icy 15, 20 et jusqu'à 30 mesures et au-delà dans les endroits bien scitués...". Ilsensemencèrent de la fin d'avril jusqu'au 15 mai. Mais, malgré ces débuts prometteurs, la Compagnie des Cent-Associés ne remplit pas son contrat. En 1666 quarante années après sa fondation il n'y avait encore en Canada que 3,000 Français en comprenant dans ce nombre les 1,200 hommes du Régiment de Carignan-Sallières, venus combattre les Iroquois. Mais déjà la Compagnie défailante avait fait place à une autre, celle des Indes Occidentales, qui puisait son dynamisme dans l'attentive protection de Colbert. A l'anarchie qui caractérisa le premier siècle d'existence de la colonie succéda une période d'organisation et d'expansion. Bien que le public métropolitain ne s'intéressa qu'aux avatars du trafic des fourrures le rôle utile de ce développement fut joué par les premiers cultivateurs des terres vierges.

Le premier moulin fut introduit au Canada par les Pères Jésuites.<sup>3</sup> Il était à l'échelle de la culture alors à ses débuts et se manœuvrait à bras. En 1628, l'année suivante, Champlain fit construire un moulin à eau ; il introduisit ainsi dans la colonie la profession de meunier. Celle-ci fut aussitôt organisée suivant les ordonnances et édits royaux relatifs aux moulins de France. Le prix de la mouture était le quatorzième de la farine moulue. Par la suite les propriétaires de moulins prétendant, avec raison d'ailleurs, que <sup>4</sup> "les moulins de ce pays coûtent le double et le

---

<sup>2</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A<sup>2</sup> F<sup>o</sup> 144 V<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> BRH, XXX: 180.

<sup>4</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A F<sup>o</sup> 347.

triple de ceux de France tant pour les construire, les réparer et les entretenir que pour gager et nourrir les meuniers” et ils voulurent accroître ce droit de mouture. Un arrêt du Conseil Supérieur de Québec du 20 juin 1667 les débouta de cette prétention. Pour moudre son grain l’habitant avait bien des difficultés à surmonter. Les distances étaient énormes entre sa grange et le moulin et les pistes étaient mauvaises. De plus le moulin rustique ne produisait pas de la très bonne farine. Ce besoin d’avoir une artère où l’on pût faire circuler le grain est à l’origine du souci de chaque habitant d’avoir sa concession en bordure de rivière, la navigation fluviale palliant l’absence de routes terrestres. Plus tard encore en 1686 le Conseil du Roi rendit un arrêt <sup>5</sup> “portant que tous les Seigneurs qui possèdent des fiefs au Canada seront tenus d’y faire construire des moulins banaux dans l’année”. Cette mesure apportait un grand soulagement au labueur de l’habitant, mais beaucoup de seigneurs l’appliquèrent imparfaitement. Malgré des débuts pénibles, à partir de 1667, l’agriculture de la colonie donna à ses promoteurs les plus grandes satisfactions. Celles-ci sont exprimées dans les correspondances, comme par exemple dans cette lettre de Talon du 19 novembre 1667, qui écrit à Colbert: “On est en paix avec les Iroquois, les habitants se livrent à la culture . . . ce pays commence à prendre une autre forme que celle qu’il avait avant l’arrivée des troupes du Roy; il se découvre en beaucoup d’endroits et la résolution que forment plusieurs officiers de s’y habituer ne contribuera pas peu à son établissement.”<sup>6</sup> Non seulement des officiers s’établirent en Canada, mais même 400 soldats du Régiment de Carignan-Sallières refusèrent leur rapatriement. Deux ans après l’agriculture est si développée que l’on voit poindre le jour où la colonie pourra se suffire à elle-même et au-delà, c’est ce qui ressort du Mémoire du Roy du 16 mai 1669 <sup>7</sup>. “Porter par tous moyens possibles les habitants au défrichement et à la culture des terres, afin qu’ils en ayent (du blé) abondamment pour les nourrir et même qu’ils y puissent assister le Royaume en cas de nécessité.” Dans la marge Talon a mis cette annotation: “La

<sup>5</sup> Archives Nationales — Marine. B 12 F<sup>o</sup> 43 V<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> Archives de la Guerre. A<sup>1</sup> 463 — pièce 13.

<sup>7</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A 3 F<sup>o</sup> 40.

forte application avec laquelle les sujets de Sa Majesté travaillent au défrichement des terres fait espérer que non seulement les colons auront le nécessaire à leur subsistance, mais surabondant pour les Antilles et mesure pour l'Ancien Estat de la France et desja pour cette raison des personnes demy a leur ayse pour s'y voir tout à fait demandent de passer en Canada." Ces prévisions optimistes se précisèrent les années suivantes <sup>8</sup>. "Ce commerce, dit un Mémoire de 1673 . . . se fortifiera par le surabondant des bleds qu'on convertira en farine estimant que le Canada pourra se décharger chaque année de trente mil minots les quatre faisant le septier de Paris, si par l'Inclémence du ciel les récoltes ne sont pas disgraciées."

A partir de cette date de 1673 le problème de l'autonomie du Canada pour son ravitaillement se trouve posé. La Colonie parviendra-t-elle à se suffire à elle-même ? — Sur cette voie les efforts des Gouverneurs et Intendants se heurtent à deux obstacles : la démographie qui s'accroît sans cesse, et la tendance des jeunes gens à se transformer en coureurs de bois en quête de riches fourrures et d'une vie facile. Les 3,000 habitants que possédait le Canada en 1668 sont devenus 11,000 à la mort de Colbert en 1683. Cet accroissement n'est pas dû à la seule immigration ; bien au contraire, celle-ci est gênée par les préjugés du temps : effroi de l'immensité de l'Océan, méfiance vis-à-vis d'un pays où habitent des sauvages et où les hivers sont terribles, etc., etc. Ce qui donne au Canada sa vitalité c'est le rythme des naissances. Déjà à cette époque les familles de dix enfants sont considérées comme d'importance moyenne. Il en résulte une population infantile considérable qui dévore, mais ne produit pas encore. Puis lorsque ce petit monde a atteint l'âge adulte il se sauve dans les bois, s'acoquine avec les Sauvages cherchant à se divertir et à gagner sa vie aisément par le troc des fourrures contre de l'alcool. A ce moment l'agriculture manque de bras et les récoltes déficitaires nécessitent l'assistance de la Métropole pour le ravitaillement de la Colonie. Le Pouvoir royal est prévenu, il multiplie les "déffenses expresses et inhibitions", de mener une vie anarchique dans les bois, si préjudiciable aux

<sup>8</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A 4 F<sup>o</sup> 36.

intérêts de la Colonie; il fait plus, par arrêt du Conseil du Roy du 4 juin 1672, il ordonne la réunion au domaine des terres non défrichées, dans son Mémoire pour 1698<sup>9</sup>: "S.M. recommande aux Sieurs de Callières et de Champigny d'observer quand ils en feront (des concessions de terres) de ne les accorder qu'à des gens qui soient en estat et en volonté de les faire valoir et Elle désire qu'ils y insèrent des conditions qui les assurent contre l'avidité et la subtilité de ceux qui les demanderont..." Bien que toutes ces mesures furent loin d'obtenir l'efficacité désirée la richesse du sol de la Nouvelle-France contribua longtemps à balancer les effets fâcheux de l'absentéisme à tel point qu'on peut lire sous la plume de l'Intendant de Meulles le 12 novembre 1684<sup>10</sup>: "La cour assurement n'a pas fait reflexion quand elle a ordonné des farines pour ce païs icy, que la richesse du Canada est le bled et que par conséquent c'est porter de l'eau à la mer. Ce qui est si vray qu'on porte cette année à La Rochelle plus de trois mil minots de bled pour en faire commerce. C'est ce qui m'a obligé à vendre les cens sept milliers que nous avons reçus il y a deux mois parce qu'elles sont de France et qu'on croit qu'elles se porteront mieux à la mer que celles de ce païs-cy, je les ay vendues huit livres dix sols le quintal de Canada dont il faut oster le quart pour faire argent de France. C'est bien vendre pour ce païs icy puisque nous en avons tous les jours à six livres dix sols et sept francs le quintal..." Arnoul, Intendant de la Marine à Rochefort, écrit le mois suivant 10 décembre 1684 au Ministre<sup>11</sup>: "J'aurais fait achepter aussi celles (les farines) qu'il faut pour le Canada parce qu'il y a apparence qu'elles renchériront plutost que de diminuer, mais comme j'ay appris que Monsieur Demeules avait vendu celles que j'y avais envoyé cy-devant à la moitié moins de ce qu'elles coustaient cela me ferait croire qu'il ne leur en faudrait pas tant que ce qu'on leur envoie pour toute l'année aussi j'attendray les ordres qu'il vous plaira de me donner sur cette fourniture." Cette maturité de la colonie arrivée au stade de l'autonomie alimentaire provoqua un petit relâchement car deux ans après, en 1686, on lit dans le

<sup>9</sup> Archives Nationales. Colonies B 20 F<sup>o</sup> 213.

<sup>10</sup> Bibliothèque Nationale MSS — Na 21430 F<sup>o</sup> 378.

<sup>11</sup> Bibliothèque Nationale MSS — Na 21300 Arnoul F<sup>o</sup> 284 V<sup>o</sup>.

Mémoire du Roy: <sup>12</sup> "S.M. esté surprise de voir qu'il y ait moins de terres en labour l'année 1686 qu'en 1685..." cependant l'on est dans une certaine avance puisqu'on lit dans le même texte: "S.M. . . . est bien aise d'apprendre que le nommé Riverin ayt commencé le commerce de Canada aux Isles et qu'il y ayt envoyé un bâtiment chargé de bled, de farine et de pois . . . Il n'y a rien qui doivent empescher la permission que ledit Sieur de Denouville demande pour les habitants de Canada d'envoyer leurs bleds dans des pays étrangers et il faudrait la leur donner dès à présent." Le gouvernement de Versailles continue cependant à envoyer des farines au Canada, mais seulement pour la subsistance des troupes; il entretient dans la colonie 3,000 hommes qui consomment quotidiennement 20 onces de farine par jour <sup>13</sup> "400 milliers de farine à 5 livres 16 sols, 3 deniers le quintal pour la subsistance tant de 3.000 hommes pendant la campagne que de 200 hommes durant un an . . . 23.250 livres". Ces farines venues de France pour la troupe sont entreposées dans les magasins du Roi. Elles serviront de volant sur le marché de la farine lors des fluctuations saisonnières des cours. En effet à la fin de l'hiver il y avait une certaine diminution des stocks qui causait une élévation du prix de la farine; après la récolte cette hausse disparaissait pour réapparaître l'année suivante. C'est ainsi que Monsieur de Champigny écrit au Ministre <sup>14</sup>: "Les bleds qui ont valu jusqu'à douze livres le minot avant la dernière récolte sont réduits présentement à quatre livres dix sols. Sans les farines qui sont venues de France pour le Roy et nos marchands il serait à un prix plus haut." Les blés de France venus pour le compte des marchands servaient sans doute moins à pallier une insuffisance de la quantité de la denrée qu'à faciliter un certain agio de la classe mercantile. Champigny eut un rôle très actif dans la rationalisation de la culture et du commerce du blé. Afin de pouvoir exercer une surveillance plus directe sur la culture, il avait préconisé de restreindre pendant un certain temps les concessions à une zone en bordure du fleuve depuis trente lieues au-dessous de Québec jusqu'à dix lieues au-dessus de Montréal <sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Archives Nationales. Colonies B 13 F° 153.

<sup>13</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A 9 F° 176 V°.

<sup>14</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A 11. Lettre du 12 novembre 1691.

<sup>15</sup> *Ibid.*, F° 262. Mémoire instructif sur le Canada.

Cette mesure permettait de limiter le nombre des aventuriers qui s'en allaient courir les bois au grand détriment du travail de la terre.

Champigny connut aussi les difficultés des intendants de Canada avec les munitionnaires peu scrupuleux. C'était l'époque de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, les farines envoyées au Canada pour les troupes <sup>16</sup> "se sont trouvées non épurées et sont en partie aigres, pourries et meslées de farine de rebues". Bégon qui était alors Intendant de la Marine à Rochefort en fut avisé par le Ministre qui dès le début de l'année suivante s'occupa activement du ravitaillement des troupes <sup>17</sup>: "outre ces 600 barriques de farine, il en faudra encore pour les nouvelles troupes que le Roy enverra. Comme je ne puis savoir encore combien il en aura je ne puis vous dire précisément la quantité de ces farines, mais il faut compter sur 300 milliers et le lard à proportion . . . il s'agit de sauver ce pays plutôt que de faire commerce cette année." Cependant les farines de la métropole pendant longtemps furent défectueuses. Le produit se vendait en volume et non en poids et les barils n'avaient pas toujours la contenance requise par la contrat. Il fallut attendre jusqu'au 1er février 1720 pour voir un Arrêt du Conseil d'État réglementer les farines à destination des Colonies. On y lit <sup>18</sup>: "Le Roy étant informé des fraudes qui se commettent journellement sur le poids des farines qui s'envoient dans les colonies où par un usage abusif elles se vendent en baril et non au poids et que les barils qui devaient contenir cent quatre vingt à deux cents livres de farine n'en contiennent que cent cinquante à cent soixante dix, que les farines se trouvent de mauvaise qualité par le son et les recoupes ou échauffées pour n'avoir pas sué ou n'avoir pas été bien pressées dans les barils . . ." ce qui énumère les délits de mauvaise mesure et de préparation défectueuse dont pâtissaient alors les gardes-magasins du Roi et les marchands qui recevaient cette denrée.

---

<sup>16</sup> Archives Nationales. Colonies B 16 F° 129.

<sup>17</sup> *Ibid.*, F° 1 136 V°.

<sup>18</sup> Archives de la Loire Atlantique. C 725/9 pièce 7. Arrêt du Conseil d'État portant Règlement pour les farines qui s'envoient dans les Colonies.



La fabrication du pain ainsi que son prix durent aussi être soumis à une réglementation. Le 30 janvier 1690 un "Arrest du Conseil Supérieur de Québec concernant la police du pain et du pavé" précise que<sup>19</sup> "le prix du pain sera réglé par ledit Lieutenant-Général sur le pied de quatre livres le minot de bled et permis aux habitants de la campagne d'apporter le pain au marché et de le vendre sur le pied cy-dessus en marquant sur chaque pain le nombre de livre qu'il pèsera". C'était prévenir toute spéculation de la part des marchands.

Mais le pain donna lieu à de fâcheux abus de la part des possesseurs de fiefs. Ceux-ci avaient émis la prétention d'avoir un four banal. C'est-à-dire une boulangerie où l'on serait tenu de faire son pain à l'exclusion de tout autre endroit. Une pareille mesure était une brimade à l'égard des habitants censitaires, car du fait des distances énormes du pays ceux-ci ne pouvaient pas exécuter cette clause. Ils durent se racheter de cette obligation, ce qui causa un vif mécontentement et ne contribua pas peu à écarter les gens de la condition de censitaires.

D'une manière générale le régime seigneurial du Canada, bien qu'il ne comportât pas autant de vexations que celui de la Métropole, ne fut pas bien accueilli de la population. Aussi, en 1707, l'Intendant Raudot adressa-t-il au Comte de Pontchartrain, Ministre de la Marine, un long rapport qui est une sorte de cahier de doléances. Il fut écouté et en 1711 après que ce document eût été analysé par des juristes, furent émis deux arrêts du Conseil du Roi, dits Arrêts de Marly qui stimulaient à la fois l'activité des Seigneurs et celles des tenanciers. Certaines mesures limitaient les droits des possesseurs de fief et d'autres imposaient aux censitaires l'obligation de mettre leurs terres en culture sous peine de déchéance de leur concession. Ces mesures étaient nécessaires à une époque où la population devenait de plus en plus nombreuse et où l'équilibre entre ses besoins alimentaires et sa production agricole risquait de devenir instable. Vers 1713 le Canada avait environ 18,000 habitants; vingt ans après il en avait le double, alors que sa production en blé n'avait pas suivi

---

<sup>19</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A 11.

la même progression. Une chose rendait la situation plus critique : c'était les obligations que la région productrice de blé, c'est-à-dire les rives du Saint-Laurent, allait être appelée à assumer vis-à-vis des autres pays de la Nouvelle-France. Pendant quelques années, il avait fallu ravitailler en blé l'Acadie<sup>20</sup> qui n'avait que du blé d'Inde. Lorsque la colonie de Terre-Neuve prit un certain développement le Canada reçut la mission de la ravitailler en farine. Le Ministre écrit à l'Intendant de Canada en 1711<sup>21</sup> : "il serait nécessaire que vous fassiez passer du Canada (à Terre-Neuve) 7 à 800 quintaux de farine . . ." C'était là bien peu de chose pour le Canada, mais lorsque la Colonie de Plaisance eut transporté ses quelques centaines d'habitants dans l'Île Royale, les choses prirent une autre tournure. Louisbourg se développa très rapidement et s'il n'en fut pas de même des autres bourgs de l'Île, du moins la population prit-elle une importance non négligeable. Or ce pays est impropre à la culture principalement à celle des céréales. Il fallait donc que sa nourriture fut importée. Dans les débuts de l'établissement les navires morutiers venus de France y échangeaient farines et biscuits contre de la morue. Le cours respectif des deux produits variait d'une année sur l'autre. Les habitants étaient satisfaits lorsque le quintal de morue, seule vraie monnaie du pays, s'échangeait contre un quintal de farine. Les premières années les choses allèrent ainsi sans trop de heurts ; mais en 1718, les navires marchands n'amenèrent pas assez de farine et de lard et la disette était aggravée par l'accaparement que les marchands avaient fait des denrées et surtout de la farine. Pour alléger le nombre des bouches à nourrir on dut envoyer hiverner en Canada six compagnies. Par la suite les navires de Québec vinrent chaque année vendre à Louisbourg de la farine et quand ils en avaient de trop, ce qui était fréquent, ils continuaient leur voyage jusqu'aux Isles, où ils l'échangeaient contre du rhum. Ou bien après avoir échangé leur farine contre des morues sèches, ils allaient troquer à la Martinique contre le liquide infernal qu'ils troquaient de nouveau aux Indiens contre des fourrures.

---

<sup>20</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> A 3 F<sup>o</sup> 184 V<sup>o</sup>.

<sup>21</sup> Archives Nationales. Colonies B 33 F<sup>o</sup> 320 V<sup>o</sup>.

Mais les farines de Canada connurent les mêmes malfaçons que celles de France; aussi le Comte de Toulouse, Amiral de France, dont l'autorité s'étendait sur les connaissements des navires fit un "Règlement pour les Farines du Canada"<sup>22</sup>. Après avoir dénoncé les abus: des mélanges d'autres grains que ceux du "bled froment" et des conditionnements défectueux, il décide que "les Officiers de l'Amirauté de l'Isle Royale seront tenus de dresser procès-verbal des farines qu'ils auront reconnues de mauvaise qualité lequel procès-verbal ils enverront à l'Intendant de la Nouvelle-France pour être par lui remis aux Officiers de l'Amirauté de Québec pour sur iceluy et par lesdits Officiers, les propriétaires desdites farines être condamnés à quatre livres d'amende pour chaque barril qui sera trouvé de mauvaise qualité".

A partir de 1733 le Ministre prescrivit au Gouverneur-Général et à l'Intendant de la Nouvelle-France de pourvoir au ravitaillement de la garnison de Louisbourg. Chaque année de Québec partirent 700 quintaux de farine fleurie et 530 quintaux de pois. Mais cette première année les vivres annoncés n'arrivèrent pas. Il y eut une vraie panique à Louisbourg d'où l'on envoya deux bâtiments à la Nouvelle-York pour y acheter de la farine<sup>23</sup>. Peu après leur départ un navire de Québec chargé de farine arriva. Il se dirigeait sur les Isles<sup>24</sup>. "Dans cette situation, écrivirent le Gouverneur et le Commissaire-Ordonnateur de l'Isle Royale, nous avons cru qu'il était du bien du service de ne point laisser sortir le Sieur Ferry de ce port avec les vivres qu'il avait dessein d'emporter à la Martinique. Nous n'avons point eu dessin de grever le commerce de Canada, dont les négociants ont toujours fait leurs affaires en toute liberté dans la Colonie."

L'année suivante ils notent: "Nous avons reçu deux dépêches du 27 avril dernier concernant l'envoi de 2.500 quintaux de farine de<sup>25</sup> Québec à Louisbourg pour rester en provision dans les magasins." Malheureusement l'agriculture du Canada ne se développait pas en proportion de sa population sans cesse gran-

<sup>22</sup> Archives de la Loire Atlantique. C 743 cote 4 carton 39.

<sup>23</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> B 14 ff<sup>os</sup> 77 à 80.

<sup>24</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> B 15 F<sup>o</sup> 69.

<sup>25</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> B 15 F<sup>o</sup> 93.

dissante et des nouvelles obligations que lui imposait le ravitaillement de l'Isle Royale. Le gouvernement général ne peut pas toujours jouer ce rôle de nourricier de son satellite insulaire. Quand le ministre en était averti il adressait une lettre circulaire dans les ports trafiquant avec la Nouvelle-France pour que les Intendants exhortent les armateurs à ravitailler l'Isle Royale. En 1737 par exemple le Comte de Maurepas leur écrivait <sup>26</sup>: "la récolte de bled de l'année dernière n'a pas été aussi abondante que l'année précédente, ce qui donne lieu à penser que les envois que l'on fait de Québec à l'Isle Royale ne pourraient point être aussi considérables cette année que les précédentes. Aussi bien loin que les vaisseaux de pesche et ceux de la troque qui iront à l'Isle Royale puissent y trouver du secours de vivres pour leurs équipages il convient . . . qu'ils y portent des farines et des biscuits autant qu'ils pourront pour les vendre aux habitants qui en auront besoin."

L'Isle Royale fut toujours opposée à l'établissement de magasins à Louisbourg qui stockeraient des farines en prévision des années de disette. Quelques fonctionnaires cependant le proposèrent, mais la mesure ne fut pas décidée. Par ailleurs les navigateurs de Québec préféraient souvent le commerce direct avec les Isles parce que les cargaisons de farine s'y écoulaient plus rapidement. C'est ainsi qu'en 1741 on voit les navires canadiens apporter aux Antilles 3,499 barils de farine de froment <sup>27</sup>.

Il y a des écarts énormes dans la richesse des récoltes du Canada d'une année à l'autre, qui paraît due au caractère encore primitif des procédés de culture. Alors qu'en 1741 le Gouvernement Général exportait du blé, l'année suivante Beauharnais et Hocquart écrivent à Duquesnel, gouverneur de Louisbourg, et Bigot son commissaire-ordonnateur <sup>28</sup>: "Nous sommes bien fâchés, Messieurs, d'avoir encore à vous apprendre une mauvaise récolte: au commencement d'août nous espérions qu'elle serait passable, mais les chaleurs extrêmes et les brumes ont depuis

<sup>26</sup> Archives Municipales du Havre. Carton I, liasse 1.

<sup>27</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>8</sup> B 20. Tableaux du Commerce des Isles.

<sup>28</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> B 24 F<sup>o</sup> 8.

perdu une grande partie des blés. La plupart ont été échaudés et rouillés et nous sommes menacés d'une misère extrême. Le blé vaut actuellement 4 livres 10 sols le minot et la farine 12 et 13 livres le quintal. Vous pouvez juger des suites. Dieu loué que le Canada puisse vous fournir des vivres l'année prochaine, nous sommes nous-mêmes dans la nécessité de demander au Ministre des secours de France." L'année suivante, 1743, c'est encore bien pis. Hocquart écrit à Louisbourg une lettre pour lui demander de <sup>29</sup> "lui procurer quatre mille quarts de farine de la Nouvelle-Angleterre et plus si cela se pouvait pour la subsistance du Canada nous marquant que les chenilles ravageaient tous les blés du Gouvernement".

Dans les années qui suivirent, mises à part celles de la Succession d'Autriche, les efforts des Intendants parvinrent à assurer une production de blé à peu près régulière et capable de diminuer les effets des intempéries et des invasions de chenilles. Le rationnement en pain fut assez rare et ne vint qu'à la fin de l'hiver. Mais la population continuait à se multiplier magnifiquement. En 1734 la Colonie comptait 37,718 habitants et en 1760 elle devait atteindre 69,000. Aussi le développement de l'agriculture chez un peuple peu porté au métier de laboureur n'arrivait-il pas à suivre le même rythme dans son essor. On s'en aperçut d'une manière plus aiguë en 1757 lorsque la population fut accrue de plusieurs milliers d'habitants du fait de l'arrivée en Nouvelle-France de deux bataillons du régiment de Berry, d'un bataillon du Régiment de Guyenne, d'un du Régiment de la Reine, d'un du Régiment de Royal-Roussillon, d'un du Régiment de Guenne, d'un du Régiment de la Sarre, d'un du Régiment de Bourgogne, et d'un du Régiment d'Artois, auxquels s'ajoutaient des troupes de renforcement de la Marine. Il fallut rationner le ravitaillement dans la Colonie. Une chose préoccupait beaucoup l'opinion : c'était l'emploi des paysans canadiens dans les milices dans le but de compenser l'infériorité de troupes de France. Si on retirait les hommes à leur terre à l'époque des semailles et des récoltes comment pourra-t-on vivre sans pain ? Le ravitaillement était si court que lorsque Montcalm eut pris le

---

<sup>29</sup> Archives Nationales. Colonies C<sup>11</sup> B 25 F<sup>o</sup> 3.

Fort-George il se félicita d'y avoir pu prendre des vivres et qu'on libéra les prisonniers anglais pour n'avoir point à les nourrir.

La récolte de 1757 fut mauvaise et un document chiffré adressé au Ministre écrit <sup>30</sup>: "...manque de vivre. Le peuple réduit à un quarteron de pain. Il faudra peut-être encore réduire la ration du soldat".

Dans les cargaisons des navires qui arrivaient de la Métropole la farine était peu abondante, malgré les sollicitations présentées de tous les habitants de la colonie. La raison de cette déficience paraît être la suivante: l'Intendant Bigot avait fait obtenir au Sieur Cadet munitionnaire le monopole du ravitaillement de la Nouvelle-France. Or la farine est une denrée relativement encombrante pour sa faible valeur unitaire. Il était beaucoup plus avantageux pour un navire d'importer d'autres articles plus rémunérateurs. Par ailleurs la raréfaction des denrées permettait une spéculation des gens peu scrupuleux qui tenaient les magasins du Roi et ceux qui étaient frappés de réquisition. Dans une lettre au Ministre, Montcalm n'hésite pas, le 4 novembre 1757 <sup>31</sup>, à se plaindre du munitionnaire qui a profité de l'exemption de taxe dont il jouissait sur les navires du Roi pour faire venir au lieu de farine des vins et liqueurs.

Le nombre de bouches à nourrir était encore accru par les Acadiens réfugiés qui ne cultivaient plus et étaient à charge. Les malheureux restèrent plus d'un an sans pain, ne se nourrissaient que de viande de cheval et de poissons. Entre les Acadiens et les troupes de renfort il y avait ainsi au Canada un brusque accroissement de population de 12,000 personnes. Montcalm estime que pour nourrir tout le monde il faudrait 140,000 minots de blé par an et que la production de blé du Canada n'a jamais excédé 120,000 minots.

L'hiver 1757-58 fut très dur. Le rationnement était plus rigoureux et il y eut des scènes d'émeute à Montréal <sup>32</sup>. Les troupes furent réduites à l'inaction par suite du manque de

---

<sup>30</sup> Archives de la Guerre. A<sup>1</sup> 3457, pièce 142.

<sup>31</sup> Archives de la Guerre. A<sup>1</sup> 3457, pièce 178.

<sup>32</sup> Archives de la Guerre. A<sup>1</sup> 3498, pièce 16.

vivres. Le peuple fut réduit à un quart de livre de pain par jour ; le soldat avait une demi-livre. Pour la durée de l'hiver on dispersait les troupes chez l'habitant pour qu'elles y soient mieux nourries. Lorsque le printemps arriva les navires de France tardèrent à venir. Le mauvais temps, le froid tardif et les escadres anglaises les gênaient. Enfin le 19 mai 1758 fut pour Québec une journée de liesse, huit vaisseaux de Bordeaux chargés de farine arrivèrent enfin, cinq autres les suivirent, ils amenaient en tout 12,000 quarts de farine. C'était insuffisant, car on n'avait pas gardé assez de grain pour les semailles dont la saison était passée et la récolte s'annonçait mauvaise du fait des pluies de printemps.

L'hiver 1758-59 ne fut guère plus aisé à passer, de plus la perte de Louisbourg permettait aux Anglais de couper les communications avec la Métropole. C'était l'asphyxie.

Si à la lueur des renseignements que nous ont légués les textes du passé on jette un regard d'ensemble sur le problème du blé dans la Nouvelle-France, on a l'impression d'une économie en expansion freinée par le manque de main-d'œuvre et mise en déséquilibre perpétuel par l'augmentation de la population. Les progrès techniques de l'agriculture et la sédentarité accrue des coureurs de bois devaient par la suite rétablir la balance de l'économie du blé dans la province annexée.

JEAN-ÉRIC LABIGNETTE

---